

Séance ordinaire
10 mars 2020

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **10 mars 2020 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario GUÉRIN,	Conseiller;
---------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2020-03/65

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Le point suivant sera ajouté à la séance tenante:

8.1. Autorisation - Acquisition de trois (3) véhicules de service

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2020
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demande de subvention - Club Optimiste - Souper bénéfique et Journée sécurité sur roues
 - 4.2. Aide financière à la FADOQ - Activités printanières
 - 4.3. Demande de subvention - CIEC - Vois la jeunesse
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Desserte Ambulancière - Repositionnement du service
 - 5.2. Autorisation de mandat - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de février 2020
 - 6.2. Autorisation - Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon - 145 000\$ en vertu du règlement 2019-292 (Acquisition d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie)
 - 6.3. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement (Règlement d'emprunt pour réaménager le Parc-École)
 - 6.4. Nomination - Étudiants - service de l'urbanisme
 - 6.5. Nomination - Étudiant - commis à la bibliothèque
 - 6.6. Nomination - Chef animateur - Camp de jour 2020

- 6.7. Application du règlement provincial d'encadrement concernant les chiens
- 6.8. Modification - Entente de service sur le contrôle des chiens
- 6.9. Paiement - Quote-part 2019 - Écocentre
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité
 - 7.2. Schéma couverture risques incendie - adoption - plan de mise en oeuvre 2019 (an 7)
 - 7.3. Regroupement technique des assureurs / Révision cote d'assurances
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Autorisation - Acquisition de trois (3) véhicules de service
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité Ad Hoc - Refonte des règlements d'urbanisme
 - 9.2. Acceptation offre de service d'accompagnement - Fosses septiques dans le périmètre urbain
 - 9.3. Demande de permis de construction d'un bâtiment principal avec logement bigénération - 100, chemin Pigeon (Dérogation mineure et PIIA)
 - 9.4. Projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2020-02-0007) – 1680, rue Principale - Lot 3 991 449 (coin Clermont/Principale)
 - 9.5. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2020
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles de la bibliothèque
 - 10.2. Réseau Biblio de la Montérégie - Adhésion annuelle 2020
 - 10.3. Adhésion - Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec
 - 10.4. Adhésion - Association québécoise du loisir municipal
 - 10.5. Adhésion - Association des camps du Québec
 - 10.6. Autorisation de paiement - décompte final - Constructions A Léveillé - Rénovation/agrandissement de la bibliothèque et acceptation finale des travaux
 - 10.7. Avis de motion - Règlement modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel
 - 10.8. Présentation du règlement numéro 2020-272-1 modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel
 - 10.9. Autorisation - Lancement d'appel d'offres - Patinoire réfrigérée
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Club de l'Âge d'Or - Dîner cabane à sucre à St-Valentin - 13 mars
 - 11.2. Cercle de Fermières - Présentation des tendances vestimentaires printemps-été 2020 - 16 mars à 19h30 au centre communautaire - Gratuit
 - 11.3. Activité bibliothèque - 21 mars de 10h à 12h - Cinéma image par image
 - 11.4. Conférence sur le gaspillage alimentaire - MRC le 18 mars à 19h00 - Gratuit
 - 11.5. Les Chouettes - Soirée cinéma - 29 mars à 9h30 au centre communautaire - Coût 5\$
 - 11.6. Le Club Optimiste de St-Michel - Souper annuel - 4 avril au centre communautaire
 - 11.7. La Chasse aux cocos - 11 avril - Détails à venir
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03/66

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2020 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2020-03/67

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2020-03/68

Demande de subvention - Club Optimiste - Souper bénéfique et Journée sécurité sur roues

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention au montant de 500\$ au Club Optimiste de Saint-Michel pour leur 37e souper bénéfique qui aura lieu le 4 avril 2020;

QUE ce conseil accepte de faire un don de bicyclettes et/ou planches à roulettes et/ou patins à roues alignées et/ou trottinettes et/ou casques protecteurs pour l'évènement de la journée de la sécurité sur roues qui se tiendra le 31 mai 2020, pour un montant maximum de 1 200 \$ (taxes incluses);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-702-91-990), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/69

Aide financière à la FADOQ - Activités printanières

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une aide financière à la FADOQ - Rive-Sud-Suroît au montant de 460 \$ dans le cadre des activités mentionnées ci-après:

- Baseball poche, le 6 mai 2020;
- Assemblée générale annuelle, le 3 juin 2020;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/70

Demande de subvention - CIEC - Vois la jeunesse

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif datée du 20 février 2020 et accepte de commanditer le dépliant de la Coop au montant de 100 \$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-340), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2020-03/71

Desserte Ambulancière - Repositionnement du service

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi a réitéré, par résolution le 20 janvier 2020, sa demande de déplacement de la desserte pour un service ambulancier ainsi que sa demande de revoir la zone d'opération afin d'améliorer la couverture ambulancière de la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM);

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi offre à CETAM un espace gratuit dans sa caserne de pompiers pour positionner une ambulance afin de minimiser les délais de réponse lors des appels d'urgence sur leur territoire et les municipalités voisines;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a adopté le 12 juillet 2016 une résolution demandant l'intervention de la ministre de la santé et des services sociaux pour prendre en considération la demande de desserte ambulancière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Michel appuie la résolution de la ville de Saint-Rémi portant le numéro 20-01-0430;

Que ce conseil réitère, à la ministre de la santé et des services sociaux et députée de Sanguinet, à la députée de Huntindgon ainsi qu'à la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie, sa demande de déplacer la desserte ambulancière sur le territoire de la ville de Saint-Rémi et de revoir la zone d'opération afin d'améliorer la couverture ambulancière.

ADOPTÉE

2020-03/72

Autorisation de mandat - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

ATTENDU que le gouvernement du Québec met en oeuvre le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier visant à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel et la ville de Napierville désirent présenter des projets en faveur de la préservation du patrimoine immobilier de propriété municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil mandate la MRC des Jardins-de-Napierville pour présenter sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2020-03/73

Adoption des comptes du mois de février 2020

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de février 2020 telles que déposées au montant de 294 727,73 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 39 723,74 \$;
Salaires payés nets: 96 405,94 \$;
Comptes à payer: 158 598,05 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2020-03/74

Autorisation - Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon - 145 000\$ en vertu du règlement 2019-292 (Acquisition d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie)

ATTENDU que l'emprunt faisant l'objet du règlement numéro 2019-292 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1er août 2019;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 1093 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), toute municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise un emprunt temporaire pour un montant de 145 000\$ contracté à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et conjointement le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à procéder à un emprunt temporaire au montant de 145 000\$ jusqu'au financement permanent du règlement d'emprunt 2019-292 et à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement (Règlement d'emprunt pour réaménager le Parc-École)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la secrétaire-trésorière adjointe à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h, le 25 février 2020 à l'Hôtel de ville relativement au règlement numéro 2020-298 décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour réaménager et acquérir des équipements récréatifs pour le Parc-École;

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

2020-03/75

Nomination - Étudiants - service de l'urbanisme

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Pier-Ann DROUIN et monsieur Mickaël CÔTÉ-LEDUC, comme étudiants en urbanisme, au taux horaire recommandé, à compter du 9 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-03/76

Nomination - Étudiant - commis à la bibliothèque

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation de la personne responsable de la bibliothèque municipale, autorise l'embauche de madame Méliann DELAND, comme commis étudiante à la bibliothèque, au taux horaire recommandé, à compter du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-03/77

Nomination - Chef animateur - Camp de jour 2020

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Danahée PAQUIN, à titre de chef animatrice du camp de jour 2020, au taux horaire selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2020-03/78

Application du règlement provincial d'encadrement concernant les chiens

ATTENDU que depuis le 3 mars 2020, les municipalités locales doivent appliquer le nouveau règlement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte de la Loi et consente de l'appliquer.

ADOPTÉE

2020-03/79

Modification - Entente de service sur le contrôle des chiens

ATTENDU l'entente de service sur le contrôle des chiens signée le 18 avril 2018 avec madame Sarah SAINTSBURY;

ATTENDU que les parties désirent modifier l'article 4 de l'entente sur les modalités de paiement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de modifier l'entente intervenue avec madame Sarah SAINTSBURY de la façon suivante:

4. Modalité de paiement

La Municipalité s'engage à payer annuellement la somme de 200 \$ à Saintsbury. Ce montant inclut tous les frais inhérents pour la prise de possession d'animaux, les frais

de transport, l'hébergement ainsi que les soins appropriés pour les animaux pris en charge par Saintsbury.

La présente modification de l'entente entre en vigueur en date du 1er janvier 2019.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés des exercices financiers appropriés au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-290-00-689), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/80

Paiement - Quote-part 2019 - Écocentre

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la ville de Saint-Rémi portant le numéro 2019-000094 au montant de 15 794,45 \$, représentant la quote-part de l'écocentre 2019;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2019 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-453-00-950), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité

Le conseil prend acte du dépôt des rapports suivants:

- le rapport d'activités mensuelles de janvier 2020;
- le procès-verbal de la réunion du service incendie du 8 janvier 2020;
- le procès-verbal de la réunion des officiers du 15 janvier 2020;
- le procès-verbal de la réunion du service incendie du 12 février 2020;

2020-03/81

Schéma couverture risques incendie - adoption - plan de mise en oeuvre 2019 (an 7)

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le rapport annuel an 7 du plan de mise en oeuvre préparé par le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Michel et permette la transmission de ce rapport à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2020-03/82

Regroupement technique des assureurs / Révision cote d'assurances

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le regroupement technique des assureurs à réviser la cote d'assurances du service incendie de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2020-03/83

Autorisation - Acquisition de trois (3) véhicules de service

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'acquisition de trois (3) véhicules de service et autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout contrat de location avec option d'achat;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-320-00-516) suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité Ad Hoc - Refonte des règlements d'urbanisme

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- le rapport d'activités pour le mois de février 2020;
- les procès-verbaux des réunions du comité Ad Hoc / Refonte des règlements d'urbanisme tenues les 17 et 24 février 2020;

2020-03/84

Acceptation offre de service d'accompagnement - Fosses septiques dans le périmètre urbain

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la firme Tétra Tech QI inc. afin d'inspecter l'état des fosses septiques dans le périmètre urbain et de soumettre un rapport de recommandation, sur une période de 2 ans, au montant approximatif de 9 000 \$ par année (taxes exclues), représentant environ 105 à 110 fosses septiques par année.

ADOPTÉE

2020-03/85

Demande de permis de construction d'un bâtiment principal avec logement bigénération - 100, chemin Pigeon (Dérogation mineure et PIIA)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2020-02-0004 et #2020-02-0005) assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et à la fois assujettie à une demande de dérogation mineure pour l'émission d'un permis de construction (#2020-02-0006) au 100, chemin Pigeon (lot 6 347 395 du cadastre du Québec / anciennement le lot 3 992 237), dans la zone RID-3;

ATTENDU que la demande vise:

- la construction d'un bâtiment principal avec un logement bigénération, ayant une marge de recul avant d'au plus de 68 mètres, alors qu' en vertu du règlement de zonage numéro 185, la marge de recul avant maximale doit être de 45 mètres;
- un logement bigénération ayant une superficie de 70 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, un logement bigénération ne peut pas excéder une superficie de 50 mètres carrés sans dépasser un 50% de la superficie au sol de l'aire habitable;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (#2020-02-0004 et #2020-02-0005) telle que présentée et autorise l'émission du permis de construction (#2020-02-0006) afin de construire un bâtiment principal avec un logement bigénération au 100, chemin Pigeon (lot 6 347 395 du cadastre du Québec / anciennement le lot 3 992 237).

ADOPTÉE

2020-03/86

Projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2020-02-0007) – 1680, rue Principale - Lot 3 991 449 (coin Clermont/Principale)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel a adopté le règlement numéro 2019-294 relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à sa séance du 12 novembre 2019 et que ce règlement est en vigueur depuis le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité peut autoriser, sur demande et à certaines conditions, un PPCMOI qui déroge à l'un ou l'autre de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit, après consultation du comité, accorder ou refuser la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui est présenté;

CONSIDÉRANT que lors de sa rencontre du 24 février 2020, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande du PPCMOI relatif à la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial isolé au 1680, rue Principale (lot 3 991 449 du cadastre du Québec), dans la zone CR-6;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux critères énoncés au règlement numéro 2019-294 relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Michel, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vue d'amorcer un processus de consultation, un premier projet de résolution doit être adopté par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'accorder, conformément au règlement numéro 2019-294 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2020-02-0007), une nouvelle habitation multifamiliale sur le lot 3 991 449 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean.

À cette fin :

- a) Permettre une marge de recul avant sur la rue Principale de 6,15 mètres;
- b) Permettre l'usage d'un multifamilial de 6 logements;
- c) Permettre pour le stationnement hors-rue:
 - Six (6) entrées charretières sur la rue Clermont, dont une mitoyenne;
 - Distances inférieures à six (6) mètres entre chaque entrée charretière;
 - Des largeurs de cases de stationnement inférieures à 2,5 mètres par 6 mètres;
 - Une aire de stationnement en cour avant (vers la rue Clermont) d'au plus de 45%;
- d) S'assurer de diminuer au maximum l'impact visuel de tous les bacs de matières résiduelles dans la marge avant (rue Clermont). À cet effet, autorise dans la cour latérale droite la construction d'une clôture et d'une (1) d'au plus de 1,50 mètres de hauteur par 12,65 mètres de longueur ainsi que la construction d'une clôture et d'une haie de 1,50 mètres de hauteur par 1,22 mètre dans la marge avant;
- f) Exiger un aménagement paysager dans la marge avant secondaire (rue Principale);
- g) Exiger que la cour arrière soit ceinturée d'une clôture avec latte;
- h) S'assurer que l'écoulement des eaux ne nuise pas au voisinage.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2020

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2020.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt de rapports: activités mensuelles de la bibliothèque

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- le rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour le mois de janvier 2020;
- le rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour le mois de février 2020;

2020-03/87

Réseau Biblio de la Montérégie - Adhésion annuelle 2020

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement des factures émises par Réseau Biblio, à savoir:

- Facture numéro 2020-9992 au montant de 16 890,07 \$ (taxes exclues) représentant la tarification annuelle 2020 (4,89 \$/habitant / 3 454 habitants);
- Facture numéro 2020-9993 au montant de 1 113,90 \$ (taxes exclues) représentant la facture annuelle d'exploitation (utilisation du serveur et entretien et mise à jour de logiciels);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-702-30-519), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/88

Adhésion - Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la personne responsable de la bibliothèque municipale à adhérer comme membre de l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTDQ) pour l'année 2020, au montant de 72,10 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/89

Adhésion - Association québécoise du loisir municipal

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à adhérer comme membre de l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2020, au montant de 342,62 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/90

Adhésion - Association des camps du Québec

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à adhérer comme membre de l'Association des camps du Québec pour l'année 2020, au montant de 150 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2020 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-346), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2020-03/91

Autorisation de paiement - décompte final - Constructions A Léveillé - Rénovation/agrandissement de la bibliothèque et acceptation finale des travaux

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture et du directeur des services techniques, autorise les paiements suivants à Rénovation Alexandre Léveillé inc., à savoir:

- le paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 74 411,53 \$ (taxes exclues);
- le paiement de la retenue finale au montant de 90 636,79 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil, sur réception des recommandations de la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture et du directeur des services techniques, accepte les travaux finaux et autorise le directeur des services techniques à signer le certificat de réception finale des travaux relativement à la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque municipale effectués par Rénovations Alexandre Léveillé inc.;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 (compte budgétaire: 23-000-70-010) suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-272-1 modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel.

2020-03/92

Présentation du règlement numéro 2020-272-1 modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Il est, par la présente, déposé par monsieur Claude POUPART, conseiller, le projet du règlement numéro 2020-272-1 modifiant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel, lequel règlement sera adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2020-03/93

Autorisation - Lancement d'appel d'offres - Patinoire réfrigérée

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour octroyer l'acquisition d'une patinoire réfrigérée.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Club de l'Âge d'Or - Dîner cabane à sucre à St-Valentin - 13 mars
- Cercle de Fermières - Présentation des tendances vestimentaires printemps-été 2020, le 16 mars à 19h30 au centre communautaire - Gratuit
- Activité bibliothèque - 21 mars de 10h à 12h - Cinéma image par image
- Conférence sur le gaspillage alimentaire - MRC le 18 mars à 19h00 - Gratuit
- Les Chouettes - Soirée cinéma - 29 mars à 9h30 au centre communautaire – Coût 5\$
- Le Club Optimiste de St-Michel - Souper annuel - 4 avril au centre communautaire
- La Chasse aux cocos - 11 avril - Détails à venir

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2020-03/94

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h53, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier